



Désistement appel suite condamnation pour violences conjugales

Par **Iored**, le **14/04/2009** à **12:20**

Bonjour,

J'ai en mai 2008 gagné un procès contre mon ex compagnon. Il a fait appel, l'audience était prévue pour demain. Je viens d'apprendre par mon avocat qu'il s'est désisté de son appel.

Plusieurs questions :

1°) cela signifie alors que mon ex compagnon accepte l'application de la condamnation du 1er jugement?

2°) le Parquet peut il rejurer l'affaire seul, si je me désiste alors aussi de l'appel?

3°) que pensez vous du montant, dans ce cas, qui sera du à mon avocat pour seulement la préparation de sa plaidoirie? il devrait etre réduit de moitié? de 2 tiers?? de combien de ce qui était prévu pour le tout jusqu'à la plaidoirie?

Merci d'avances de m'éclairer sur ces points.